

M GALLANT rappelle que le réseau principal ainsi que deux de trois stations de relevages ont été transférées à la Mairie (entretien réalisé par la SAUR).

Les réseaux secondaires (ceux qui traversent les propriétés) sont toujours la propriété de l'ASA dans l'attente d'être également transférés à la Commune.

Pour cela il faut que l'ASA signe avec les colotis concernés des servitudes de passages des canalisations.

Le dossier a été confié à un Notaire de Ste Maxime qui n'a pas fait grand-chose.

Dernièrement (le 10 Août 2023) une convention d'honoraires a été signée avec Me BAROU Notaire à Ste Maxime pour un montant de 12.000 euros TTC.

Me BAROU s'occupe donc désormais des dossiers la question étant de savoir si les plans des traversées des lots réalisés à l'époque par DELEVAL sont valables ou bien si une nouvelle mission doit lui être confiée. Nous sommes dans l'attente de sa réponse à ce sujet.

11 – COMPTABILITE DE L'ASA.

M WALON donne lecture des documents qui seront communiquées lors de l'assemblée générale

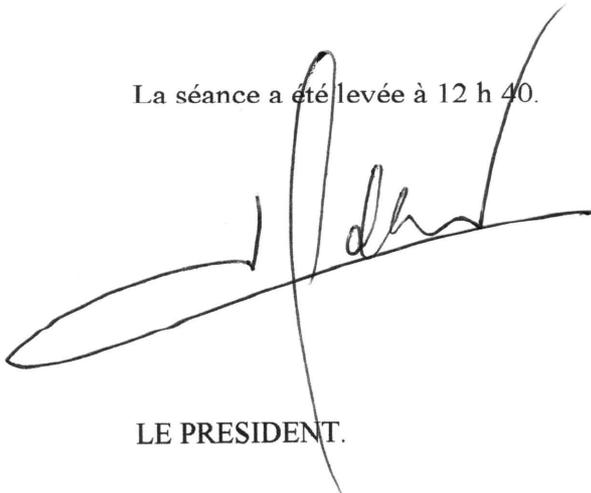
12- PREVISIONS FINANCIERES

Compte tenu des nombreuses demandes provenant de différents colotis (gardiennage, routes, sécurité, éclairage....) dont l'impact sur les charges peut être considérable, il a été décidé de présenter à l'AG de 2024 des simulations budgétaires sur 5 ans de ces différents projets de manière à rechercher un consensus sur le niveau de charges acceptables par la majorité et par conséquent les prestations qui peuvent en résulter.

13 - MAYAHANNA – INFINTY.

Pas de nouvelles dans ce dossier.

La séance a été levée à 12 h 40.



LE PRESIDENT.

L'ADMINISTRATEUR.